

# RÈGLEMENT RÉGIONAL FÉMININ ROUTE 2022

## 1 / Obligations de participation aux épreuves :

---

### Pour les Minimes / Cadettes / PC / PCO:

---

Dès lors qu'une épreuve Féminines Minimes / Cadettes / PC/ PCO est organisée en Bretagne le dimanche ou un jour férié dans le département du club d'appartenance, **les Féminines ne pourront pas participer aux épreuves masculines la veille, le jour et le lendemain** si elles ne participent pas à la course féminine.

### Pour les Juniors / Seniors (1ère, 2ème et 3ème Catégorie) :

---

Dès lors qu'une épreuve Féminines Juniors / Seniors est organisée en Bretagne, les féminines ne pourront pas participer aux épreuves masculines **en Bretagne et Comité Régionaux limitrophes (Normandie, Pays de la Loire et Centre Val-de-Loire) le jour, la veille et le lendemain** si elles ne participent pas à la course féminine.

Exception : les féminines Minimes / Cadettes / Juniors / Seniors pourront déroger au point I. de ce règlement si une épreuve est organisée par leur club.

**Les féminines toutes catégories confondues y compris les Minimes / Cadettes, devront OBLIGATOIREMENT participer au Championnat de Bretagne, sinon elles ne pourront participer à aucune autre épreuve la veille, le jour et le lendemain.**

Les Championnats Départementaux féminins sont ouverts à toutes les féminines et non limités aux féminines du département concerné.

## 2 / Dérogation :

---

A titre exceptionnel, il est possible de solliciter **une dérogation** ([téléchargeable ici](#)) qui pourra être accordée pour les féminines **Juniors / Seniors**, en phase de préparation spécifique pour un objectif national ou international et cas particuliers :

- de 2 dérogations pour la saison 2022
- 1 dérogation supplémentaire, donc 3 pour la saison 2022, pour les licenciées qui résident hors Bretagne

Il faudra que cette demande soit validée par le Manager Technique Territorial, puis par la Commission Régionale des Féminines

Ces dérogations devront obligatoirement être adressées, par mail au Comité de Bretagne de Cyclisme ([contact@ffc-bretagne.com](mailto:contact@ffc-bretagne.com)) dans un délai de **10 jours minimum avant l'épreuve**.

## 3 / Catégories imposées 2022

---

- les 1ères Catégories sont les féminines concernées par la catégorie imposée FFC
- les 2èmes Catégories sont les féminines ayant entre 100 et 200 points FFC
- les 3èmes Catégories sont toutes celles qui ont moins de 100 points et avec possibilité de demander une licence Pass' pour les féminines ayant moins de 6 points

**Les féminines appartenant à un groupe sportif UCI ne sont pas concernées par les points 1 et 2.**